



L'UNSa Justice

CONTRE

toutes sanctions financières !

En plein marasme politique avec en ligne de mire la question de la dette, c'est une fois de plus vers les agents publics et particulièrement les plus fragiles que nos dirigeants lorgnent une source d'économie.

En effet, à l'heure où la seule chose qui semble compter, c'est à la réduction des dépenses publiques, un rapport de l'IGF/IGAS datant de juillet 2024 cible à nouveau, les agents malades en proposant de les pénaliser davantage avec des jours de carence supplémentaires (3 au lieu d'1 seul) ainsi que la réduction du taux de remplacement de leur rémunération durant un arrêt maladie (90% au lieu de 100% pendant les trois premiers mois).

L'UNSa Justice s'insurge contre cette vision purement économique et dogmatique, dénuée de toute considération pour les personnes et les situations qu'elles subissent. Il s'agit une fois de plus que de minimiser les conséquences sans aucun travail sur les causes de ces arrêts maladie (âge de la retraite, surmenage, carence en effectifs, hypocrisie managériale, maltraitance, ...).

Pourtant l'administration a l'obligation de veiller à la santé de ses Agents et de faire de la prévention !

Tout et son contraire...

Le postulat de la mission IGAS/IGF serait de faire en sorte que la moyenne de jours d'absence pour raison de santé soit identique pour les agents publics et les salariés du privé.

Cependant, la mission fait elle-même le constat que les différences sont dues aux caractéristiques des agents (âge, sexe, état de santé) et de leur emploi (type de contrat, catégorie socio-professionnelle, diplôme). La seule différence « inexplicée » serait un écart entre la fonction publique territoriale et le privé.

Le problème est que cette mission ne dispose pas de données fiables permettant d'analyser cet écart.

Elle le dit très justement, la fonction publique ne dispose pas de suivi harmonisé des absences et qu'elle ne peut pas connaître le niveau réel des absences en 2023.

Néanmoins, elle « suppose » qu'il faut prendre des mesures de réduction de ces absences qui s'appliqueraient à tous les agents par équité avec le secteur privé. **Rien que ça !**

De quelle équité s'agit-il ?

Lorsque la Loi de finances 2012 a instauré un jour de carence pour un arrêt maladie dans la fonction publique, cela s'est déjà fait sous prétexte « d'équité entre secteur privé et secteur public ».

Dans le secteur privé, la sécurité sociale prévoit certes trois jours de carence en cas d'arrêt maladie, mais il s'agit du taux réglementaire, **ces trois jours peuvent être compensés partiellement ou complètement par les entreprises. Ce n'est pas le cas dans la fonction publique !**

Dans les faits 70 % des salariés du secteur privé bénéficient d'un maintien de salaire par l'employeur et ne subissent donc pas la sanction des jours de carence. Ils bénéficient par ailleurs, de la participation de leur employeur à leur mutuelle santé ainsi que prévoyance.

L'UNSa Justice rappelle que le ministère de la Justice a jusqu'à présent, fait l'économie d'une forte contribution sur la protection sociale complémentaire et à la prévoyance (2,5 millions d'euros annuels sur le référencement actuel et 3,2 millions d'euros, soit moins de 30 euros par an et par agent) ...

La mission préconise que l'on applique une même mesure réglementaire à des situations de prise en charge de fait très différentes, c'est justement ce que l'on appelle de l'iniquité !

Et cet état de fait n'est pas près de s'arrêter puisque les employeurs publics ont refusé la prise en charge de ces mêmes jours de carence dans l'accord sur la PSC prévoyance.

La mise en place d'une telle mesure sous-entend :

- **Un abus de droit** : l'agent malade qui se rendrait chez le médecin ne serait pas malade ou pas malade au point de devoir s'arrêter selon une norme que l'on ne connaît pas.
- **La complaisance fautive du médecin ou son incompetence** : le médecin établirait des arrêts de travail de complaisance ou se tromperait sur la véracité de la maladie, cela renvoie une drôle de vision de l'intégrité et des compétences médicales, qui rappelons-le sont soumises à des contrôles.
- **Pour lutter contre ces abus individuels, une sanction financière serait instituée** : dont les effets sont collectifs, en s'appliquant non seulement aux abus individuels « présumés » mais à tous les arrêts maladie sauf quelques cas dérogatoires.
- **Une sanction financière devient un acte de prévention dans le domaine de la santé** : c'est un peu comme si pour lutter contre la fraude fiscale, tous les contribuables se voyaient appliquer une sanction financière par prévention, bien en amont de contrôles fiscaux individuels.

Le fait d'être malade deviendrait une sanction pécuniaire et cela de manière systématique et cumulative, c'est un SCANDALE !

Même si pendant toute sa carrière l'agent(e) n'a pas été malade et donc n'a pas eu d'arrêt, il ou elle sera sanctionné(e) !

Si l'agent(e) exerce un métier pénible dans des conditions de travail difficiles, il ou elle sera sanctionné(e) !

Si l'agent(e) a une santé fragile et qu'il a des vulnérabilités particulières, il ou elle sera sanctionné(e) !

Si l'agent(e) souffre de maladies chroniques mal reconnues comme l'endométriose, il ou elle sera sanctionné(e) !...

Une telle mise en scène pour faire des économies sur le dos des agents malades, c'est INDIGNE, INTOLÉRABLE et INACCEPTABLE !

**L'UNSa Justice condamne cette idée « dégueulasse » de s'en prendre au porte-monnaie des personnels, surtout des plus fragiles...
La Première Organisation Syndicale réitère sa revendication visant à l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique !**

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 18 septembre 2024

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET